

**En application d'une délégation du Comité Syndical**

**Séance du : 11 avril 2016**

05/2016

**L'an deux mille seize, le 11 avril 2016 à 17h30.**

Le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Syndicat Mixte, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

**Etaient présents :**

M. Georges MERIC,  
M. Gilbert HEBRARD,  
M. J-François PAGES,  
M. Guy BONDOUY,  
M. Jean-Marie PETIT,  
M. Etienne THIBAUT,  
M. Patrick DE PERIGNON,  
M. Robert LIGNERES,  
M. J-Pierre QUAGLIERI,  
Mme Cathy PUIG,  
M. Bertrand GELI,  
M. Bernard BARJOU,  
M. Louis PALOSSE.

En exercice : 24

Présents : 13

Procuration : 0

Nombre de votants : 13

Le projet consiste en la création d'un magasin d'optique (activité d'optique, matériel d'optique de précision, lunetterie, contactologie, audition) au sein du bâtiment existant abritant le supermarché Intermarché de Revel.

Ce local vacant correspond à l'ancienne activité de restauration « Le Bistrôt du Marché » qui a cessé ses activités.

Ce projet s'effectuera par le transfert du magasin « Les Opticiens Mutualistes » situé 5 bis rue de Vauré en centre-ville de Revel vers l'Intermarché en périphérie de la ville.

La surface de vente sera de **48 m<sup>2</sup>** pour une surface totale louée de 80 m<sup>2</sup>.

Autres surfaces : Bureau d'examen de vue (12 m<sup>2</sup>), Atelier lunettes (13,40 m<sup>2</sup>) + sanitaire.

Ce projet ne nécessitera aucune extension du bâtiment actuel, aucune modification de façade en dehors de la pose de l'enseigne « Les Opticiens Mutualistes » et s'effectuera uniquement par des aménagements intérieurs. Le projet ne nécessite pas de Permis de Construire.

### *Motivations du projet :*

Le dossier met en avant que le local actuel de la rue de Vauré est :

- Trop petit pour envisager de développer le nouveau concept de Centre d'Optique de la Mutualité Haute Garonne,
- Inadapté pour l'implantation d'une salle d'examen de vue,
- Difficile d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

L'opportunité offerte par le local vacant au sein de de Revel va permettrait d'optimiser la valorisation du nouveau concept de la Mutualité Française Haute Garonne.

Le dossier précise que le local actuel de la rue de Vauré sera transformé en un centre d'audition dès que la procédure de recrutement d'un audioprothésiste permettra de trouver le profil adapté à cette activité sur la commune de Revel.

### **AVIS DU PETR DU PAYS LAURAGAIS :**

#### *Cohérence entre les activités en centre bourg et en périphérie*

**Les effets de l'implantation du magasin d'optique en périphérie du centre-bourg pourraient être négatifs sur l'animation commerciale de la vie urbaine.**

Le magasin d'optique doit rester dans le centre car il attire une clientèle qui bénéficie aussi aux commerces voisins de centre bourg.

Par ailleurs, une étude a été lancée par la Mairie de Revel contre la désertification du centre-bourg. A ce titre, il n'est pas souhaitable que le commerce de centre-bourg parte.

De plus, même si le projet le mentionne, l'installation d'un audio-prothésiste, qui permettrait de ne pas laisser vacant le local du centre-bourg, demeure très hypothétique et impliquera également un aménagement des locaux pour répondre aux exigences en matière d'accessibilité.